

Conditions Générales d'Utilisation – AwA

Créateurs du projet : Jean-Frédéric Sérélé et Olivier Landry

Dernière mise à jour : 30 septembre 2026

Préambule

AwA est une application de signalement de dépôts sauvages, mise à disposition des collectivités (« les collectivités » ou « les organisations clientes ») pour le suivi et le traitement de ces signalements sur leur territoire. Le service est accessible :

- au public, sans création de compte, pour la consultation de la carte et le dépôt d'un signalement;
- aux utilisateurs habilités (« utilisateurs professionnels »), via un compte nominatif, pour le traitement, la mise à jour et le suivi des signalements de leur territoire.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles ces deux catégories de public peuvent accéder au service AwA et l'utiliser, ainsi que les droits et obligations de chacun dans ce cadre.

Article 1 — Acceptation des CGU

L'utilisation du service, que ce soit pour consulter la carte, déposer un signalement ou se connecter à un compte professionnel, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGU. Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces conditions, vous devez vous abstenir d'utiliser le service.

Pour les collectivités ou les organisations abonnées, les présentes CGU s'appliquent en complément de la convention ou du contrat d'abonnement conclu séparément avec l'éditeur ; en cas de contradiction, les stipulations de ce contrat prévalent sur les présentes CGU pour ce qui relève de la relation contractuelle (durée, tarifs, résiliation).

Article 2 — Description du service

AwA permet :

- à toute personne, sans inscription, de localiser un dépôt sauvage sur une carte et de le signaler en fournissant une localisation, une photographie ;
- aux utilisateurs habilités d'une collectivité ou d'une organisation abonnée de consulter, qualifier, traiter, mettre à jour et clôturer les signalements ;

L'éditeur se réserve le droit de faire évoluer, suspendre ou interrompre tout ou partie des fonctionnalités du service, notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou d'évolution technique, sans que cela ouvre droit à indemnité au bénéfice de l'utilisateur non professionnel. Pour les collectivités ou les organisations abonnées, les conditions de disponibilité du service peuvent être précisées dans le contrat d'abonnement.

Article 3 — Accès au service et comptes utilisateurs

3.1 Utilisateurs sans compte (citoyens)

Le dépôt d'un signalement ne nécessite pas de création de compte.

3.2 Utilisateurs professionnels

L'accès aux fonctionnalités de gestion est réservé aux utilisateurs habilités par une collectivité ou une organisation ayant souscrit un abonnement actif, via un compte nominatif. Chaque compte est associé à un rôle (administrateur ou gestionnaire) déterminant son périmètre d'action.

L'utilisateur professionnel est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de toute action réalisée depuis son compte. Toute perte, vol ou usage non autorisé suspecté doit être signalé sans délai à l'éditeur.

L'accès aux fonctionnalités professionnelles est conditionné à un abonnement actif. En cas de suspension ou d'expiration de cet abonnement, l'accès aux fonctionnalités de gestion est automatiquement suspendu, sans préjudice des conditions de résiliation prévues au contrat d'abonnement.

Article 4 — Règles d'usage du signalement

En déposant un signalement, l'utilisateur s'engage à :

- fournir des informations sincères et de bonne foi, correspondant à une situation réelle et actuelle ;
- ne transmettre aucun contenu illicite, diffamatoire, portant atteinte à la vie privée d'un tiers ou à un droit de propriété intellectuelle ;
- ne pas soumettre de signalements abusifs, répétitifs ou détournés de leur finalité (dépôts sauvages de déchets).

Le signalement d'une situation ne constitue pas une garantie d'intervention, ni un engagement de délai d'intervention. Le traitement effectif d'un signalement relève de la seule appréciation de la collectivité ou de l'organisation destinataire.

L'éditeur se réserve le droit de suspendre ou clôturer, à la demande du client ou de sa propre initiative, tout signalement manifestement abusif, frauduleux ou contraire aux présentes CGU.

Article 5 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments du service (logo, charte graphique, interface, textes, structure de la carte) est la propriété exclusive de Jean-Frédéric Sérélé, à l'exception des contenus soumis par les utilisateurs (photographies) et des éléments appartenant à des tiers. Toute reproduction, représentation ou réutilisation, totale ou partielle, de ces éléments, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable écrite.

En soumettant une photographie dans le cadre d'un signalement, l'utilisateur concède à l'éditeur et à la collectivité ou à l'organisation concernée une licence non exclusive, gracieuse, pour la durée nécessaire au traitement du signalement, leur permettant de reproduire, afficher et transmettre ce contenu aux seules fins de traitement, de suivi et, le cas échéant, de communication institutionnelle anonymisée relative à la lutte contre les dépôts sauvages.

Article 6 — Données personnelles (RGPD)

6.1 Données collectées et finalités

Dans le cadre de l'usage du service, les données suivantes peuvent être collectées :

- lors d'un signalement : localisation géographique, photographie ;
- pour un compte professionnel : email, rôle, collectivité ou organisation de rattachement ;
- données techniques de connexion nécessaires au fonctionnement du service.

Ces données sont traitées aux fins de réception, instruction et suivi des signalements de dépôts sauvages, ainsi que, pour les comptes professionnels, de gestion des accès et de traçabilité des actions effectuées sur les signalements (journal d'audit).

6.2 Destinataires et sous-traitants

Les données sont accessibles aux utilisateurs habilités et à l'éditeur, dans la stricte mesure nécessaire à l'exploitation technique du service. Le service fait appel aux prestataires techniques, agissant en tant que sous-traitants au sens du RGPD.

Certains de ces prestataires sont susceptibles de traiter des données en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, ce transfert est encadré par les garanties appropriées prévues par le RGPD (notamment clauses contractuelles types de la Commission européenne).

6.3 Durée de conservation

Les données liées à un signalement sont conservées pendant la durée nécessaire à son traitement, augmentée d'une durée d'archivage à des fins de statistiques et de preuve. Les données de compte professionnel sont conservées pendant la durée de l'habilitation de l'utilisateur, et supprimées ou anonymisées dans un délai raisonnable après la fin de celle-ci.

6.4 Droits des personnes

Conformément au RGPD, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données la concernant, ainsi que d'un droit à la portabilité et à la limitation du traitement dans les cas prévus par la réglementation. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à **frederic[at]serele.fr**, en précisant la nature de la demande. Une réponse sera apportée dans les délais prévus par la réglementation applicable.

Toute personne dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 7 — Recours à l'intelligence artificielle

Le service peut recourir à un service tiers d'intelligence artificielle pour analyser automatiquement le contenu d'une photographie soumise lors d'un signalement. Cette analyse est un outil d'aide à la décision : elle ne se substitue pas à l'appréciation humaine de l'utilisateur traitant le signalement et ne constitue pas une décision automatisée produisant des effets juridiques au sens de l'article 22 du RGPD. Les données transmises à ce service tiers se limitent à l'image soumise et sont traitées conformément à l'article 6 ci-dessus.

Article 8 — Cookies et traceurs

Le service utilise uniquement des cookies et technologies de stockage local strictement nécessaires à son fonctionnement (maintien de la session d'authentification pour les comptes professionnels, file d'attente locale des signalements créés hors connexion). Ces traceurs, exemptés de consentement au titre de la réglementation applicable, ne servent à aucune finalité publicitaire ou de mesure d'audience. Ils peuvent être gérés via les réglages de votre navigateur ou de votre terminal, sous réserve que leur désactivation peut altérer le fonctionnement du service.

Article 9 — Disponibilité et responsabilité

L'éditeur s'efforce d'assurer un accès au service dans les meilleures conditions, sans garantir une disponibilité continue ni l'absence d'erreurs, celles-ci pouvant notamment résulter d'opérations de maintenance, de pannes ou de la défaillance de prestataires tiers.

L'éditeur ne saurait être tenu responsable :

- de l'absence, du retard ou de l'insuffisance d'intervention d'une collectivité ou d'une organisation à la suite d'un signalement, cette intervention relevant de sa seule compétence et appréciation ;
- de l'exactitude des informations fournies par les utilisateurs lors d'un signalement ;
- d'un dommage résultant d'une interruption, d'un dysfonctionnement du service ou d'une indisponibilité d'un prestataire tiers (hébergement, authentification, cartographie) échappant à son contrôle raisonnable.

Article 10 — Suspension et sanctions

L'éditeur se réserve le droit de suspendre, restreindre ou clôturer, sans préavis en cas de manquement grave, l'accès d'un utilisateur — citoyen ou professionnel — qui contreviendrait aux présentes CGU, notamment en cas de signalements manifestement abusifs, d'usage frauduleux d'un compte professionnel ou de tentative d'accès à des données ne relevant pas de son périmètre.

Article 11 — Modification des CGU

L'éditeur peut modifier les présentes CGU à tout moment, notamment pour tenir compte d'évolutions légales, réglementaires ou fonctionnelles du service. La version en vigueur est celle publiée sur le service à la date de consultation. Les collectivités ou les organisations abonnées sont informées de toute modification substantielle par les moyens prévus, le cas échéant, au contrat d'abonnement.

Article 12 — Mentions légales

- **Éditeur** : Jean-Frédéric Séréle EI, sous le numéro SIRET 43375087400037.
- **Adresse** : Dupré, 97180 Sainte-Anne.
- **Hébergeur de l'application** : Render Services, Inc. — 525 Brannan Street Ste 300, San Francisco, CA 94107.
- **Contact** : frederic[at]serele.fr

Article 13 — Droit applicable et juridiction

Les présentes CGU sont régies par le droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable préalable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Pointe-à-Pitre, sous réserve des règles impératives applicables aux consommateurs et aux personnes physiques agissant à des fins non professionnelles.